LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
rue Saint-Nicolas

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	» 6 50	» 13 —
Un an	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, »	20 »	»
Etranger, »	25 »	»

Un numéro du journal : 5 centimes

JEUDI 18 AOUT 1898
230 — *Sainte Hélène*, impératrice — 135
Numéro 188
VINGT-HUITIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.

(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.

(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Londres, 17 août.

Le *Daily-Mail* apprend de Washington qu'on annonçait hier que 40,000 nouveaux volontaires allaient être appelés.

Une dépêche de *La Havane dit que le* croiseur *Mangrove* a attaqué samedi Caibarien, lançant 87 obus ; les canonnières des forts ont riposté. Le feu a cessé lorsque le commandant du *Mangrove* a reçu la nouvelle, communiquée par une canonnière espagnole, que le protocole était signé.

Le président Mac Kinley a nommé des commissaires pour l'évacuation de Cuba ; ce sont les généraux Wade, Matthew, Butler et l'amiral Sampson ; pour Porto Rico ce sont les généraux Brook et Gordon et l'amiral Schley.

Hong-Kong, 17 août.

Voici dans quelles conditions s'est accomplie la reddition de Manille : le capitaine général Augusti a été déposé le 5 août et le commandement en chef a été pris par le général Gaudenes. Le bombardement de Manille par terre et par mer a été notifié, par les Américains, le 9 au matin ; le 13, la ville se rendait aux Américains qui ont immédiatement hissé leur drapeau.

Londres, 17 août.

On télégraphie de Washington au *Daily-Telegraph* que l'opinion publique penche de plus en plus vers une occupation permanente des Philippines par les Etats-Unis, et qu'il est probable que M. Mac Kinley devra modifier ses vues sur la question de l'administration future de l'Archipel.

Athènes, 17 avril.

M. Ralli, l'ancien président du conseil, a relaté dans une interview avec un rédacteur de l'*Asty* que, dans la récente entrevue qu'il a eue avec le Sultan, celui-ci aurait exprimé le vif désir d'un rapprochement gréco-turc ; il aurait mentionné l'exemple de l'Allemagne et de l'Autriche après Sadowa.

M. Ralli se déclare partisan de l'alliance turco-grecque ; il dit qu'il travaillera pour elle, même s'il doit mériter le nom de traître.

Londres, 17 août.

Le *Daily Graphic* croit savoir qu'un échange de vues se poursuit actuellement entre Londres et Saint-Pétersbourg, au sujet de la situation en Chine. Le gouvernement russe déclare ne pas être intéressé dans la *construction du chemin de fer de Pékin à Hankau.*

Oberried (lac de Brienz), 17 août.

Un incendie a éclaté ce matin vers 9 h., dans le magasin de la fabrique de feux d'artifice Homberger, provoquant une explosion formidable.

Deux jeunes ouvrières ont été horriblement brûlées. L'une d'elles a succombé ; l'autre est dans un état très grave, mais on espère cependant la sauver.

Le batiment qui a brûlé renfermait le dépôt des corps de feux d'artifice.

La cause de l'explosion n'est pas encore connue.

Les Etudiants suisses

A FRIBOURG

UNE GERBE DE SOUVENIRS

Dans quelques jours, notre ville universitaire ouvrira ses portes à l'assemblée générale de la Société des Etudiants suisses.

C'est pour la cinquième fois, depuis quarante ans, que nous verrons flotter dans nos murs la bannière donnée, en 1858, par les *dames de Fribourg aux* étudiants catholiques qu'une généreuse pensée venait de grouper sous la protection du grand patriote Nicolas de Flüe.

Lorsque la Société des Etudiants suisses vint, pour la première fois, tenir ses assises générales à Fribourg, elle sortait à peine de la période des laborieux commencements. Fondée en 1841, au berceau de la Confédération, par une dizaine d'étudiants dont l'un devait plus tard monter sur le siège épiscopal de Saint-Lucius, elle avait grandi peu à peu, humblement et sans bruit, ne cherchant, d'abord, qu'à établir un lien d'amitié et de réconfort entre les jeunes gens qu'unissait déjà la communauté des principes.

Jeune fleur éclose à la veille de la tempête, *la Société des Etudiants suisses* s'était épanouie en liberté sous le ciel de la Suisse primitive. Nos Confédérés de la Suisse allemande lui avaient donné cette culture naturelle et vivifiante qui s'appelle la *Gemüthlichkeit,* mot intraduisible en notre langue. Point de rigorisme artificiel ; point de réglementation étouffante. Les statuts germèrent après coup comme une moisson spontanée. Sous un régime tout paternel, la Société prit son essor. Chaque année, ses membres se réunissaient en une fête familiale, dans quelque modeste bourgade ou dans quelque cité classique où abondaient les souvenirs glorieux de la patrie : Schwyz, Altorf, Stans, Sarnen, Lucerne. Là, se *nouaient de nouveaux liens,* s'échangeaient de nouveaux serments. Là, de nouvelles recrues venaient jurer fidélité à l'idéal d'amitié, de vertu et de science qui avait rallié les anciens.

Ainsi se forma la phalange dont nous voyons, aujourd'hui, le magnifique développement.

Fribourg fut, comme de juste, la première ville de la Suisse romande qui donna une section à la Société. D'abord naquit la section gymnasiale allemande, qui porte le nom de *Zæhringia ;* puis on vit éclore, dans le jardin d'une villa de Villars-les-Joncs, la section française la *Nuithonia,* qui devait exercer une si grande influence sur la marche de la Société.

On sortait à peine de la tourmente du Sonderbund. Le régime conservateur venait d'être restauré à Fribourg. Les catholiques suisses renaissaient à l'espérance ; ils voyaient poindre à l'horizon « l'aube blanchissante » dont la première lueur avait éclairé le champ de Posieux.

Mais si l'avenir s'annonçait meilleur, ce n'était qu'à condition que les nouvelles *générations fussent armées pour le bon* combat et que la jeunesse des collèges et Universités tournât ses regards et ses ambitions vers les nobles joutes de l'intelligence.

La Société des Etudiants suisses répondait à ces aspirations. Elle était née à son heure.

On peut dire que la fête de 1858 fut sa première affirmation publique. A Fribourg se réalisa, dans la Société, le mariage de l'esprit germanique et de l'esprit romand. Cette union fut le point de départ d'une efflorescence remarquable. Désormais, les assemblées générales de la Société devaient ressembler à des entrées triomphales dans chacune de nos capitales catholiques. La Société des Etudiants suisses devint une Confédération idéale dans laquelle la jeunesse catholique de la Suisse cimentait la solidarité nationale au-dessus des frontières de langue et de race. Nous resserrions ainsi le lien intime des anciennes alliances en conservant dans cette nouvelle unité l'heureuse variété de nos indépendances cantonales.

Qui dira tout ce que la Société des Etudiants suisses a fait pour le rapprochement des esprits ? Nous avions besoin, *catholiques suisses,* de nous mieux connaître, de nous débarrasser des préventions et des jalousies qui ont si souvent contrecarré nos efforts. Nous avions besoin d'une centralisation morale qui corrigeât les défauts d'un fédéralisme mal compris et trop souvent confondu avec l'isolement et la défiance. Nous avions besoin de préparer notre élite intellectuelle aux labeurs et aux luttes d'une période qui a vu s'opérer, en Suisse, de si profondes transformations. La Société des Etudiants suisses nous a donné tout cela.

Enrôlée sous la bannière de Nicolas de Flüe, la jeunesse catholique de nos divers cantons a fourni l'attestation effective que sa devise n'était pas une vaine parade. *Jetez un coup d'œil dans les listes* que publient chaque année les *Monatrosen.* Quelle imposante théorie de prêtres, de magistrats, de travailleurs intellectuels de tout rang et de toute condition ! Dans l'arène du Parlement fédéral comme dans l'enceinte de nos Grands Conseils, au sommet des hiérarchies religieuses et civiles comme dans les plus modestes sphères régionales, nous retrouvons d'anciens Etudiants suisses qui se souviennent toujours avec bonheur de l'heure émouvante où ils ceignirent, pour la première fois, le ruban tricolore. Non seulement ils s'en souviennent, mais encore ils tiennent à honneur de se dire à perpétuité Etudiants suisses ; ils restent abonnés à l'organe de la Société ; ils n'ont pas de plus grand plaisir que d'assister, lorsqu'ils le peuvent, aux réunions ; ils suivent d'un regard attendri et expérimenté les manifestations de la jeunesse qui s'est enrôlée après eux, qui suit leurs traditions et qui, comme eux, entrera dans la carrière sous la double sauvegarde de l'amour de Dieu et de la patrie.

Telle est l'association qui, au bout d'une quatrième période décennale, sollicite à nouveau l'hospitalité de notre ville et de notre canton.

Elle s'est trouvée si bien à Fribourg en 1858, qu'elle a tenu à nous revenir à époque fixe, de dix ans en dix ans.

1858 (présidence de M. Zemp, aujourd'hui conseiller fédéral) — **1868** (présidence de M. Théodore Wirz, aujourd'hui landammann et député aux Etats) — **1878** (présidence de M. Reinhardt, aujourd'hui professeur à l'Université de Fribourg) — **1888** (présidence de M. Georges de Montenach). Ce sont là des dates inscrites en chiffres d'or dans les fastes de la Société.

Mais aussi, que de souvenirs se rattachent à ces fêtes pour notre ville et notre canton ! N'y a-t-il pas beaucoup de notre histoire contemporaine fribourgeoise dans l'histoire de la Société des Etudiants suisses ! N'est-ce pas dans le laboratoire des sections que se sont préparés, à la vie active et à la parole, la plupart de nos hommes d'Etat, de nos chefs religieux ? N'est-ce pas dans cette atmosphère d'idéal et d'enthousiasme juvénile que s'est élevée toute une génération de lutteurs et de penseurs dont les efforts ont abouti à la consolidation des idées religieuses et conservatrices dans notre pays, et surtout à cette œuvre géante qui s'appelle *l'Université de Fribourg ?*

L'Université catholique suisse et internationale ! Il y a dix ans, la Société des Etudiants suisses, dans sa réunion de Fribourg, la salua comme une aurore prête à se lever. Aujourd'hui, elle la verra comme un astre qui a franchi glorieusement l'espace et qui a déjà répandu bien...

Des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Pour la première fois, la Société des Etudiants suisses peut se dire qu'elle siège dans une *ville universitaire.* Ont-ils rêvé cela les dix étudiants qui, un jour, sans se douter du brillant avenir de leur œuvre, ont posé les bases de leur association ? Ont-ils pensé qu'ils creusaient en même temps les fondements de la future Université ?

Parvenue au zénith de sa carrière, la Société des Etudiants suisses va rassembler, à Fribourg, les membres de quatre sections fribourgeoises florissantes, à côté de tant d'autres sections qui ont vu le jour, au cours de ce demi-siècle, dans tous nos cantons.

Elle vient inaugurer, comme en 1858, une ère nouvelle de rajeunissement et d'extension. La fête de 1898 marquera une étape dans la voie de ses succès ; elle affirmera une fois de plus son action providentielle.

Nous voudrions que le canton de Fribourg saisît cette occasion de manifester sa reconnaissance envers la Société des Etudiants suisses.

Sympathique, certes, elle l'a toujours été aux populations fribourgeoises. Mais qu'un sentiment plus élevé encore nous anime à la veille des journées qui se préparent.

Membres honoraires, amis et protecteurs de la jeunesse catholique, accourons à Fribourg, les 22 et 23 août prochains. Donnons à la génération qui se lève une preuve virile d'encouragement ; prouvons-lui que l'heure des enthousiasmes féconds et actifs n'a pas cessé de sonner pour nous et que nous croyons toujours, malgré l'utilitarisme et le dollar triomphants, à la vertu des idées chevaleresques, à l'avenir des institutions fondées sur le sacrifice et le désintéressement.

Etudiants suisses, soyez les bienvenus !

Guerre hispano-américaine

On télégraphie de Madrid au *Temps* que le gouvernement espagnol ordonnera au maréchal Blanco et à tous les généraux, qui se trouvent aux Antilles, de rester à leur poste jusqu'à la fin de l'évacuation.

L'embarquement des troupes espagnoles est activement poussé à Santiago-de-Cuba. Leur état est lamentable. La mortalité est si grande dans le camp espagnol qu'il est impossible d'enterrer les morts, qui sont mis en tas, arrosés de pétrole et brûlés.

On assure qu'une réunion des officiers américains et des chefs insurgés, parmi lesquels Calixto Garcia, a décidé de licencier l'armée cubaine.

Il paraît que, à Madrid, le gouvernement connaissait depuis lundi la capitulation de Manille. Celle ci aurait été amenée par le manque de vivres. Les Américains avaient pris de grandes précautions afin d'éviter que les insurgés n'intervinssent dans la capitulation et ne s'approchassent de Manille.

Le général Augusti, commandant de la place de Manille, a été autorisé à quitter son poste et à rentrer en Espagne.

La presse de Madrid craint que la capitulation de Manille ne nuise à l'Espagne dans les négociations qui règleront la situation des Philippines.

La nouvelle de la conclusion de la paix a été reçue avec une grande satisfaction dans les villes d'Espagne des environs de Gibraltar.

Les habitants qui s'étaient enfuis, par crainte de l'arrivée *d'une escadre américaine* sur les côtes d'Espagne, sont rentrés chez eux.

Le *Tempo,* de Madrid, publie un article attribué à M. Silvela, combattant la politique du gouvernement et affirmant que, si on ne change pas bientôt de politique, des troubles graves se produiront en Espagne.

M. Day et le sénateur Davis ont été nommés membres de la Commission de la paix, par le gouvernement des Etats-Unis.

CONFÉDÉRATION

La Croix-Bleue. — Mardi matin s'est ouverte, à Berne, dans la salle du Grand Conseil, la troisième conférence internationale des délégués de la Croix-Bleue. Environ 150 personnes, parmi lesquelles 110 délégués, sont présentes. M. Rochat, de Genève, président du Comité central, préside la séance. Le Conseil d'Etat de Berne est représenté par M. de Steiger. Le rapport de gestion, présenté par M. Rochat, constate un accroissement important de la Fédération depuis la dernière assemblée, qui a eu lieu à Bâle, il y a trois ans. Le nombre des

sections est monté de 323 à 498; celui des membres de 13,000 à 20,900, dont 12,000 membres actifs. Parmi ces derniers figurent plus de 7,000 anciens buveurs.

La Fédération comprend, suivant l'ordre d'entrée, les pays suivants: Suisse, France, Allemagne, Belgique, Palestine, Hongrie, Danemark et Turquie. L'effectif des membres s'est modifié dans ce sens que les pays de langue allemande sont maintenant les plus nombreux, tandis que, il y a trois ans, c'étaient les pays de langue française qui étaient en avance.

M. le pasteur Bovet présente le rapport pour les pays de langue allemande.

La France est représentée à la conférence par 11 délégués; l'Allemagne par 23, parmi lesquels plusieurs dames.

L'assemblée a approuvé les comptes du Comité central, puis a entendu différents rapports spéciaux sur la situation de l'Œuvre de la Croix-Bleue dans les différents pays.

A 1 heure, a eu lieu le banquet, dans la salle des Palmiers du bâtiment de l'Union chrétienne. Le pasteur Hugendubel, de Berne, a porté le toast à la patrie; le conseiller d'Etat de Steiger a salué les délégués au nom du gouvernement bernois. Ont encore pris la parole M. le pasteur Marthaler, de Berne, et le président central de la Croix-Bleue, M. L.-L. Rochat.

Discipline militaire. — Un correspondant de la *Schw. Freie Presse* signalait, l'autre jour, un fait regrettable qui ne fait pas honneur à notre armée. C'est la mauvaise habitude qu'ont certains miliciens, lorsqu'ils se trouvent en chemin de fer, de chanter des chansons grivoises, sans se préoccuper en aucune façon de ce qu'ils doivent à leurs compagnons de route, aux *femmes et aux enfants surtout*. Le correspondant du journal argovien, constatant que ce n'est jamais au moment de l'entrée en service, mais à l'occasion des congés ou au moment du licenciement que les miliciens se permettent d'agir de la sorte, en conclut que le séjour à la caserne exerce une action déplorable sur les jeunes gens, et qu'il faudrait aviser.

L'instructeur en chef de la Ve division, colonel Hungerbühler, répond à ce correspondant. Il reconnaît que sa plainte n'est que trop fondée, et déclare que le corps d'instruction de la Ve division est unanime à s'associer au blâme sévère que provoque la conduite honteuse de certains miliciens. Mais il proteste en même *temps contre* toute allégation tendant à laisser supposer que le personnel d'instruction encourage ou tolère seulement une pareille façon d'agir. Il la réprouve et sévit chaque fois que l'occasion se présente.

Le colonel Hungerbühler fait observer que les jeunes gens qui entrent au service ont ou sont censés avoir terminé leur éducation; qu'ils apportent à la caserne leurs bonnes ou mauvaises habitudes, et que ce n'est pas à l'influence du service militaire qu'il faut attribuer les symptômes fâcheux que l'on relève chez eux.

On constate fréquemment les mêmes écarts chez les jeunes gens en civil qui, dès qu'ils sont en bande, se laissent aller à des propos et à des allures laissant fort à désirer.

Il ne faut donc pas rendre les instructeurs militaires seuls responsables d'un état de choses dont la responsabilité incombe aussi aux éducateurs civils, parents et instituteurs.

La morale à tirer de cette discussion, c'est que tous ceux qui ont, à un titre quelconque, une influence sur la jeunesse, doivent travailler sans relâche à lui inculquer le respect d'autrui en lui enseignant tout d'abord à se respecter elle-même.

Retrait de monnaies. — Par décision du 27 juillet dernier, le Conseil fédéral a fixé un dernier délai jusqu'au 31 octobre prochain, pour le retrait des monnaies divisionnaires d'argent suisses hors de cours (Helvétia assise).

Jusqu'à cette date, les offices de poste pourront donc accepter, comme jusqu'ici, à raison du 60 % de leur valeur nominale, les pièces de 2 francs, 1 franc et 50 centimes à l'effigie de l'Helvétia assise. A partir du 1er novembre prochain, ces pièces ne devront, par contre, plus être acceptées du tout.

Arbitrages internationaux. — M. de Montholon, ambassadeur de France, a présenté, samedi, au président de la Confédération, M. le marquis de Ripert Monclar, ministre de France, qui est chargé par son gouvernement de suivre, auprès du Tribunal fédéral, la procédure de l'arbitrage pendant au sujet de l'affaire dite du guano. Il s'agit de questions d'indemnité litigieuses entre *le Chili, le Pérou et des créanciers français*, anglais et boliviens. Un gros dépôt à la Banque d'Angleterre garantit les créances en jeu.

En outre, la mission de M. de Ripert Monclar a pour but la constitution d'un arbitrage dans le contesté brésilien, c'est-à-dire dans la difficulté qui a surgi entre la France et le Brésil au sujet du tracé de la frontière entre la Guyane française et le Brésil. La rivière qui, aux termes d'un traité remontant au siècle dernier, devait servir de limite entre les deux pays, n'existe pas dans la région litigieuse. De là, le procès que le Conseil fédéral sera prié de soumettre à un tribunal d'arbitres. Les mines d'or qui se trouvent dans la contrée disputée font tout l'intérêt du différend.

M. de Ripert Monclar se fixera à Lausanne. Il était ministre de France à Caracas jusqu'à la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vénézuela.

Le représentant du Brésil se trouve déjà en Suisse depuis plusieurs semaines.

NOUVELLES DES CANTONS

Société économique bernoise. — Le Comité central de la Société économique et d'utilité publique du canton de Berne s'est réunie à Berne, mardi après-midi. Il a décidé de faire, en octobre, une enquête sur l'effectif du bétail de boucherie indigène.

Il a décidé d'accorder son appui moral et financier pour l'organisation, à Berthoud, d'une Exposition de juments poulinières.

Il a approuvé la publication d'une brochure sur les conserves, et d'un travail sur l'élevage du petit bétail.

Le Comité fera des démarches auprès des Sociétés suisses de viticulture et de pomiculture pour la publication d'un ouvrage illustré sur les insectes nuisibles aux arbres fruitiers. Cette publication sera faite par le Dr Muller, de Wädensweil. Une délégation sera envoyée à Francfort, pour étudier l'organisation de la station centrale *pour l'utilisation des fruits*.

Exposition de Thoune. — A l'Exposition cantonale industrielle de Thoune, une loterie pour un montant total de 150,000 fr. est projetée, pour le cas où l'autorisation serait accordée.

Une place spéciale sera réservée au matériel contre l'incendie.

La réunion de la Société suisse des pompiers aura lieu probablement à Thoune, en 1899, en même temps que l'Exposition.

Société vaudoise de secours mutuels. — Dimanche 21 août, aura lieu, à Moudon, l'assemblée des délégués de la Société vaudoise de secours mutuels. Ensuite de décision prise à Lausanne, en 1896, sur les propositions faites par la section de Moudon, la Société a renoncé aux grandes assemblées-fêtes de trois jours, et la réunion du 21 sera modeste. Voici, du reste, le programme :

10 h. Réception des délégués à la gare et collation au stand. — 11 h. Assemblée des délégués. — 1 ½ h. Banquet au stand avec une partie des sociétaires de la section de Moudon. — 4 h. Bal. — 7 h. Soirée familière au stand jusqu'au départ des derniers trains.

Tout sera fini le dimanche, conformément à la résolution votée par la section moudonnoise dans sa dernière séance.

FAITS DIVERS CANTONAUX

Noyés. — Le lundi 15 août, un petit bateau a chaviré sur le lac de Zurich, devant Thalweil. Un monsieur et une dame ont pu être sauvés; les autres personnes qui se trouvaient avec eux se sont noyées.

— Un étranger, un homme d'un certain âge, originaire de Francfort, s'est noyé mardi, à Lucerne, dans l'établissement des bains du lac de la ville.

— Mardi après-midi, à 4 h., une jeune fille de 16 ans, nommée Hélène Girardet, s'est noyée dans l'Aar, près de l'établissement des bains de Thoune. Son cadavre n'a pas encore été retrouvé.

Longévité. — On écrit au *Nouvelliste vaudois*, que le dimanche 7 août, dans la petite église de Noville, on remarquait, assis côte à côte sur un même banc, six des doyens d'âge de la commune, dont les années formaient le total respectable de 486 ans. L'un d'entre eux a fait partie des troupes envoyées à Bâle en 1833, pour apaiser le conflit qui s'était élevé entre les deux demi-cantons; trois sont partis pour la frontière en 1838, lorsque la Suisse refusa au gouvernement français de Louis-Philippe d'expulser de son territoire le prince Louis-Napoléon; enfin, tous les six ont fait, soit dans la réserve, soit dans l'élite, la campagne du Sonderbund en 1847.

Quelques paroles qui ont été directement adressées par le pasteur à ces représentants d'une époque disparue, ont rappelé leur vie modeste mais active, honorable et exemplaire, leur expérience longuement acquise, encore utile à leurs petits-neveux, et le respect mérité dont est entourée leur vieillesse.

ÉTRANGER

GUILLAUME II EN PALESTINE

Nous avons indiqué la signification politique et religieuse du voyage de l'empereur d'Allemagne en Palestine. Les résultats probables de cette visite du Kaiser aux Saints Lieux paraissent causer une assez grande anxiété dans plusieurs pays.

C'est surtout en Autriche que des sentiments de crainte se manifestent et la presse viennoise fait chaque jour ressortir le danger que présente ce voyage.

Le *Reichswehr* a publié, sur ce sujet, un article dont nous extrayons le passage suivant:

On peut sans anxiété ni passion s'occuper de ce voyage, si on le considère seulement comme un indice des bonnes relations qui existent entre l'Allemagne et la Turquie. Mais nous craignons qu'il ne soulève une question d'un autre ordre, celle-ci beaucoup plus délicate.

Ce voyage, par les manifestations extérieures qui doivent l'entourer, prend, en effet, les proportions d'une Croisade moderne.

L'empereur d'Allemagne va-t-il vers la Terre promise comme un nouveau Barberousse ou comme un nouveau Godefroy de Bouillon? On le croirait vraiment en le voyant s'entourer de tous les chefs du clergé protestant, allant même jusqu'à inviter les protestants d'Autriche à l'accompagner.

Fait-il ce voyage comme un nouveau Pierre l'Ermite? Mais personne n'ignore que, depuis bien longtemps, le Saint-Sépulcre n'est plus aux mains des infidèles.

Le Pape et le Nonce, depuis Louis XI, sont les protecteurs spirituels de ce lieu, et l'empereur d'Autriche est roi de Jérusalem. L'empereur Guillaume II, qui connaît bien son histoire, n'ignore pas tout cela; et comme nous ne voulons pas croire *qu'il ait l'intention* de remplacer, en Palestine, le catholicisme par le protestantisme, nous devons supposer qu'il ne cède qu'à un élan d'enthousiasme romantique, et cela nous explique la façon dont il organise son pèlerinage.

D'autre part, on continue à s'occuper activement, en Allemagne, des préparatifs du voyage du souverain.

Une Agence d'excursions a affrété le vapeur *Bohemia*, du Lloyd autrichien, et en quelques heures toutes les cabines ont été retenues par les touristes. Un second navire, le *Thalie*, fut alors affrété, qui, à l'heure présente, ne doit plus avoir de cabines disponibles.

Selon le *Dærsen Journal*, ce pèlerinage prend les proportions d'une manifestation nationale allemande.

Parmi les passagers qui ont retenu des places à bord des navires que nous venons de citer, se trouvent dix-huit officiers, onze pasteurs protestants, un nombre considérable d'employés de l'Etat et beaucoup de grands propriétaires, c'est-à-dire tout un lot de gens disposés à acclamer bruyamment le Kaiser.

NOUVELLES DU MATIN

Les remerciements de l'Espagne. — La reine-régente d'Espagne a fait remercier le gouvernement français de ses bons offices pour la conclusion de la paix, et a chargé M. Léon y Castillo d'annoncer à M. Delcassé, qu'elle lui avait décerné la grand'croix de l'Ordre de Charles III. La régente accordera la même distinction à MM. Cambon et Patenôtre.

Sur la côte de Madagascar. — Le croiseur *La Pérouse*, à bord duquel le général Galliéni faisait une tournée d'inspection, a été jeté sur la côte le 31 juillet, à la suite d'une tempête, pendant qu'il mouillait dans le port Dauphin.

Tout le personnel a pu être sauvé, mais le navire est considéré comme perdu.

Au cours de son voyage, le général Galliéni a reçu la soumission de nombreux chefs sakalaves.

Affaires crétoises. — En réponse à la dernière note circulaire de la Porte, la Russie a déclaré formellement qu'elle s'opposait à la relève des garnisons turques de Crète. On croit, dans les ambassades, que les autres cabinets intéressés feront une réponse analogue.

En Serbie. — Dans les cercles bien informés, on assure que l'ex-roi Milan prendra la régence pendant l'absence du roi Alexandre.

Le conflit italo-colombien est arrangé. La Colombie cède sur tous les points. L'amiral Candiani a reçu, le 14 août, la réponse définitive du gouvernement colombien. Celui-ci accepte intégralement les trois points de l'ultimatum que l'amiral Candiani avait maintenus, même après que le gouvernement colombien eut déclaré accepter la sentence

---

19 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LA ROCHE-QUI-TUE

PAR

Pierre MAËL

En vain plusieurs soldats, armés de torches, ouvraient-ils la marche, cette lumière rouge et fumeuse, excellent phare pour fournir un point de mire à des assaillants invisibles, n'éclairait que la tête du détachement.

Il était manifeste que la confiance se perdait. La troupe n'était pas satisfaite du rôle qu'on lui faisait jouer. Ces braves gardes nationaux prenaient au sérieux leur uniforme et leur caractère de soldats. Ils s'irritaient d'être transformés en gardes-chiourmes.

Sans doute, étant de Morlaix, c'est-à dire de la ville, ils s'estimaient fort au-dessus des paysans et des hommes de la côte Mais ils savaient ceux-ci redoutables. En outre, Morlaix n'est point tellement ville que ses habitants n'aient de nombreux rapports avec la campagne environnante. La plupart des membres de l'escorte connaissaient de réputation le comte et la comtesse de Plestin; plusieurs avaient été en relations avec eux, et ceux-là n'étaient pas les moins honteux du métier qu'ils faisaient en ce moment. Dans tout le pays, la noble famille était connue pour ses vertus et sa charité. Elle avait obligé bien des *gens, semé les bienfaits à pleines mains*.

Et puis il était poignant de voir marcher ainsi cette femme jeune et belle, qui suivait volontairement son mari. Dévouée, elle n'en était que plus à plaindre, et, dans le fond de leurs cœurs, ces hommes l'admiraient et la plaignaient.

Deux ou trois fois déjà, Roger ou le vieux Joël avaient dû la prendre dans leurs bras pour l'aider à franchir des nappes d'eau bourbeuse. Des soldats n'eussent pas demandé mieux que de lui faire un brancard de leurs fusils rassemblés; mais la crainte les retenait, unie au sentiment de la discipline. Que n'eussent-ils pas donné pour voir se produire un incident qui les affranchît de leur odieuse corvée?

Killerton sentait le moral de la troupe lui échapper. Il pressait donc la marche, interpellait violemment l'officier et les soldats, fort peu rassuré lui-même, comprenant que cette attitude flottante changerait promptement en panique devant une attaque.

« Les bois de Lanmeur! j'ai peur des bois de Lanmeur! » murmura Leroux à son oreille.

Or, ils étaient là maintenant, sombres et pleins de menaces. La forêt étendait ses impénétrables ramures Elle avait des centaines d'hectares de haute futaie ou de taillis. Derrière chaque tronc, un homme pouvait se dissimuler, un fusil apparaître. C'était le traquenard de la nuit et du silence. Dans ce sol détrempé, les pas d'un ennemi étaient aussi muets que le vol d'un fantôme.

Les gardes hésitèrent avant de s'y engager. Il fallut une objurgation furieuse de Killerton pour leur faire franchir la lisière. Le pistolet au poing, le renégat poussa la colonne à travers les fourrés.

Il était un peu plus de onze heures du soir, et la lune ne devait se lever que vers deux heures du matin.

On allait donc marcher sous la plus dense obscurité; car, en cet endroit, les arbres, très hauts et très touffus, voilaient entièrement la pâle lueur tombée des étoiles. De plus, les clairières fourrées des genêts épineux présentaient une formidable barrière au-devant des soldats. Le piège ouvrait la gueule et aiguisait ses dents.

Alentour les clochers, de plus en plus nombreux, lançaient leurs volées d'appel.

« En avant! » rugit Killerton, qui prit son sabre de la main gauche.

La colonne s'élança fiévreusement, éperdument, dans les bois peuplés d'épouvantes. En une demi heure, elle eut parcouru une demi-lieue; tandis que, derrière elle, la forêt refermait brusquement sa barrière de ténèbres.

Tout à coup, dans la nuit noire, le cri du chat huant retentit.

V

LE CHÊNE DE BEG-AN-FRY

Au cri du chat-huant, la colonne avait fait une halte soudaine. Cette fois, ce n'était plus le danger soupçonné ou imprévu, c'était le péril immédiat, certain, qui se montrait. Car ils le connaissaient tous, au moins par ouï-dire, ce cri sinistre, signe de ralliement de tous les insurgés de l'Ouest, que depuis le récent soulèvement de Jean de Cottereau et de ses frères on nommait chouans.

C'était le moment de l'année sanglante, où la Vendée en armes remportait victoires sur victoires sur les troupes de la Convention, où Lyon s'insurgeait, où le fédéralisme agitait la Normandie et la Guyenne.

La terreur était dans le pays avant d'être proclamée par les pouvoirs publics.

On s'explique donc aisément que des soldats improvisés, n'ayant pas les vertus de leur rôle, surtout ces qualités acquises qui font le troupier solide et résistant, s'ébranlassent devant l'impétuosité d'une attaque énergiquement conduite.

Killerton, en voyant la troupe s'arrêter, s'était élancé vers la tête de la colonne, le sabre et le pistolet au poing.

« Qui a donné l'ordre de faire halte? demanda-t-il avec fureur.

— Moi, répondit l'officier qui commandait le détachement. Il fallait bien... »

Il ne put en dire davantage. Le renégat, dressant son arme, venait de lui brûler la cervelle.

Alors ce fut une confusion effroyable. Deux des porteurs de torches les laissèrent tomber, et elles s'éteignirent. L'obscurité s'en accrut. Killerton s'aperçut bien vite de l'inutilité de ses efforts.

Soudain, dans la profondeur des fourrés, une voix s'éleva qui disait :

« Rendez-vous! On ne vous veut pas de mal. Livrez-nous les prisonniers. »

(A suivre.)

arbitrale de M. Cleveland et eut déposé, comme garantie, 60,000 livres sterling, à la disposition du ministre des Etats-Unis à Bogota. Voici les trois points de l'ultimatum :

1° Reconnaissance formelle et absolue de la sentence de M. *Cleveland* ;

2° Engagement de faire cesser, dans l'espace de huit mois, toute tracasserie de la part des créanciers de la Maison Cerutti, conformément à l'article 5 de la sentence ;

3° Remise immédiate au gouvernement italien de 20,000 livres sterling comme garantie de l'exécution intégrale de la sentence et contre toute conséquence directe ou indirecte de l'exécution retardée de cette sentence.

Le différend est ainsi réglé à la complète satisfaction du gouvernement italien.

Le compromis austro-hongrois. — On *télégraphie d'Ischl* :

Le comte de Thun et le baron Banffy ont été reçus, lundi à midi, par l'empereur en audience commune et lui ont exprimé leur avis sur la situation.

Les deux *présidents des conseils*, après avoir, pendant leur séjour à Ischl, donné de nombreuses explications au monarque, ont eu ensemble de longues conférences. Ils ont décidé de continuer ces conférences, le 24 août, à Budapest, en demandant l'avis des ministres spéciaux.

Le comte de Thun, le baron Banffy et le ministre Kaizl sont partis pour Vienne. M. Barnreither s'est rendu à Hallstadt ; il est rentré mardi à Vienne.

L'Angleterre et les Etats-Unis. — Le correspondant du *Daily Mail* à Washington télégraphie que la nomination du colonel Hay au poste de secrétaire d'Etat est considérée comme un symptôme significatif de la future politique extérieure des Etats-Unis.

Le colonel Hay est très au courant des phases du conflit qui se déroule en Chine entre l'Angleterre et la Russie et les autres *puissances, et dans lequel les* Etats-Unis sont également intéressés.

On estime, à Washington, que les qualités d'homme d'Etat de M. Mac-Kinley seront mises à l'épreuve après la conclusion de la paix, lorsqu'il lui faudra déterminer la politique de son pays en assurant son développement commercial et l'extension de son influence de par le monde.

Quoiqu'on soit encore opposé au projet d'une alliance générale avec la Grande-Bretagne, on reconnaît qu'il y a des points sur lesquels les intérêts des deux pays sont identiques et sur lesquels l'accord peut être fait.

Il n'est pas impossible que les deux nations protestent contre la fermeture des marchés de la Chine au profit d'une puissance ou d'une coalition de puissances.

PETITE CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

Une nouvelle Encyclique du Pape sur l'éducation de la jeunesse sera publiée prochainement.

Elle tracera notamment les diverses règles à suivre par les Maisons d'éducation religieuse pour jeunes filles, en vue de mettre cette éducation en rapport avec toutes les nécessités du temps présent. Léon XIII y rappellera les doctrines traditionnelles de l'Eglise sur le rôle de la jeunesse dans la famille et la société. La question du travail industriel de la femme qui a été beaucoup agitée dans ces derniers temps, surtout depuis le Congrès international de Zurich, serait aussi abordée par le document pontifical.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
N. S. P. LE PAPE LÉON XIII
Aux Evêques, au clergé et au peuple d'Italie

(Suite.)

Mais survinrent alors les événements néfastes, mêlés de désordres et de l'effusion du sang des citoyens, qui mirent dans le deuil quelques contrées de l'Italie. Nul plus que Nous ne souffrit au plus profond de l'âme ; nul plus que Nous ne s'émut à ce spectacle.

Nous pensions, cependant, que, en recherchant les origines premières de ces séditions et de ces luttes fratricides, ceux qui ont la direction des affaires publiques reconnaîtraient le fruit funeste, mais naturel, de la mauvaise semence impunément répandue dans la Péninsule, si largement et pendant si longtemps ; Nous pensions que, remontant des effets aux causes et faisant leur profit de la dure leçon qu'ils venaient de recevoir, ils reviendraient aux règles chrétiennes de l'organisation sociale, à l'aide desquelles les nations doivent se renouveler, si elles ne veulent pas se laisser périr, et que, par conséquent, ils mettraient en honneur les principes de justice, de probité et de religion d'où dérive principalement même le bien-être matériel d'un peuple. Nous pensions que, du moins, voulant découvrir les auteurs et les complices de ces soulèvements, ils s'aviseraient de les chercher parmi ceux qui ont en aversion *la doctrine catholique, et qui* excitent les âmes à toutes les convoitises déréglées par le naturalisme et le matérialisme scientifique et politique, parmi ceux enfin qui cachent leurs intentions coupables à l'ombre des assemblées sectaires où ils aiguisent leurs armes contre l'ordre et la sécurité de la société.

Et, en effet, il ne manqua pas, même dans le camp des adversaires, d'esprits élevés et impartiaux qui comprirent et eurent le louable courage de proclamer publiquement les vraies causes de ces lamentables désordres.

Mais grandes furent Notre surprise et Notre douleur, quand Nous apprîmes que, sous un prétexte absurde, mal dissimulé par l'artifice, on osait, afin d'égarer l'opinion publique et d'exécuter plus aisément un dessein prémédité, déverser sur les catholiques la folle accusation d'être des perturbateurs de l'ordre, pour faire retomber sur eux *le blâme et le dommage des* mouvements séditieux dont quelques régions de l'Italie avaient été le théâtre.

Et Notre douleur s'accrut encore bien davantage quand, à ces calomnies, succédèrent des actes arbitraires et violents, et qu'on vit nombre des *principaux* et des plus vaillants journaux catholiques suspendus ou supprimés, les Comités diocésains et paroissiaux proscrits, les réunions des Congrès dispersées, certaines institutions réduites à l'impuissance et d'autres menacées, parmi celles-là même qui n'ont pour but que le développement de la piété chez les fidèles ou la bienfaisance publique ou privée ; quand on vit dissoudre en très grand nombre des Sociétés inoffensives et méritantes, et détruire ainsi, en quelques heures de tempête, le travail patient, charitable et modeste, réalisé pendant de longues années par tant de nobles intelligences et de cœurs généreux.

En recourant à ces mesures excessives et odieuses, l'autorité publique, allait tout d'abord, à l'encontre de ses déclarations précédentes. Pendant longtemps, en effet, elle avait représenté les populations de la Péninsule comme de connivence et parfaitement solidaires avec elle dans l'œuvre révolutionnaire et hostile à la Papauté ; maintenant, au contraire, elle se donnait tout à coup à elle-même un démenti en recourant à des expédients d'exception pour étouffer d'innombrables associations répandues dans toute l'Italie, et cela sans autre motif que leur dévouement et leur attachement à l'Eglise et à la cause du Saint Siège.

Mais de telles mesures blessaient par-dessus tout les principes de la justice et même les règles des lois existantes.

En vertu de ces principes et de ces règles, il est loisible aux catholiques, comme à tous les autres citoyens, de mettre librement en commun leurs efforts pour promouvoir le bien moral et matériel de leur prochain et pour vaquer aux pratiques de piété et de religion. Ç'a donc été chose arbitraire de dissoudre tant de Sociétés catholiques de bienfaisance, qui, dans d'autres nations, jouissent d'une existance paisible et respectée, et cela sans aucune preuve de leur culpabilité, sans aucune recherche préalable, sans aucun document qui pût démontrer leur participation aux désordres survenus.

Ç'a été aussi une offense spéciale envers Nous, qui avions organisé et béni ces utiles et pacifiques associations, et envers vous, Vénérables Frères, qui en aviez promu avec soin le développement, et qui aviez veillé sur leur marche régulière. Notre protection et votre vigilance auraient dû les rendre encore plus respectables et les mettre à l'abri de tout soupçon.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence combien de telles mesures sont pernicieuses pour les intérêts des populations, pour la conservation sociale, pour le bien véritable de l'Italie La suppression de ces Sociétés augmente encore la misère morale et matérielle du peuple, qu'elles s'efforçaient d'adoucir par tous les moyens possibles ; elle ravit à la société une force puissamment conservatrice, puisque leur organisation même et la diffusion de leurs principes étaient une digue contre les théories subversives du socialisme et de l'anarchie ; enfin, elle avive encore le conflit religieux, que tous les hommes exempts de passions sectaires considèrent comme extrêmement funeste à l'Italie, dont il brise la cohésion et l'harmonie.

Nous n'ignorons pas que les Sociétés catholiques sont accusées de tendances contraires à l'organisation politique actuelle de l'Italie, et considérées à ce titre comme subversives.

Une telle imputation est fondée sur une équivoque, créée et maintenue à dessein par les ennemis de l'Eglise et de la religion, pour donner devant le public un prétexte plausible à l'ostracisme odieux dont ils veulent frapper ces associations. Nous entendons que cette équivoque soit dissipée pour toujours.

Les catholiques italiens, en vertu des principes immuables et bien connus de leur religion, se refusent à toute conspiration ou révolte contre les pouvoirs publics, auxquels ils rendent le tribut qui leur est dû Leur conduite passée, à laquelle tous les hommes impartiaux peuvent rendre un témoignage honorable, est garant de leur conduite à venir, et cela devrait suffire pour leur assurer la justice et la liberté auxquelles ont droit tous les citoyens pacifiques Disons plus : étant, par la doctrine qu'ils professent, les plus solides soutiens de l'ordre, ils ont droit au respect, et si la vertu et le mérite étaient appréciés d'une manière adéquate, ils auraient encore droits aux égards et à la gratitude de ceux qui président aux affaires publiques.

Mais les catholiques italiens, précisément parce qu'ils sont catholiques, ne peuvent renoncer à vouloir qu'on restitue à leur Chef suprême l'indépendance nécessaire et la plénitude de la liberté, vraie et effective, qui est la condition indispensable de la liberté et de l'indépendance de l'Eglise catholique. Sur ce point, leurs sentiments ne changeront ni par les menaces, ni par la violence ; ils subiront l'ordre de choses actuel, mais, tant qu'il aura pour but l'abaissement de la papauté et pour cause *la conspiration de tous les éléments antireligieux* et sectaires, ils ne pourront jamais, sans violer leurs plus sacrés devoirs, concourir à le soutenir par leur adhésion et par leur appui. Demander aux catholiques un concours positif pour maintenir l'ordre de choses actuel, serait une prétention déraisonnable et absurde ; car, il ne leur serait plus permis d'obtempérer aux enseignements et aux préceptes du Siège apostolique ; au contraire, ils devraient agir en opposition avec ces enseignements et se départir de la conduite que tiennent les catholiques de toutes les autres nations.

Voilà pourquoi l'action des catholiques, dans l'état présent des choses, demeurant étrangère à la politique, se concentre sur le champ social et religieux et vise à moraliser les populations, à les rendre obéissantes à l'Eglise et à son Chef, à les éloigner des périls du socialisme et de l'anarchie, à leur inculquer le respect du *principe d'autorité, enfin, à souluger leur indi*gence par les œuvres multiples de la charité chrétienne. *(A suivre.)*

FRIBOURG

La « Freiburgia » à Mâcon. — On nous écrit :

Le concours national et international de gymnastique à Mâcon a mis en relief les progrès et la vitalité des Sociétés suisses, et la supériorité de leurs méthodes de travail. Tous les journaux locaux le constatent dans des articles très bienveillants.

Au concours de sections, déclaré excellent par le jury, la *Freiburgia* a remporté un succès magnifique.

Des 24 Sociétés suisses inscrites, deux comptaient un nombre de gymnastes supérieur à 40 ; elles ont été trouvées excellentes et le jury leur a décerné une couronne de laurier *ex æquo*

Dans la première catégorie, les sections comptant de 24 à 36 gymnastes ont remporté :

a) Couronnes de laurier : La Chaux-de-Fonds (Ancienne), Vevey (Jeunes patriotes), Eaux-Vives, Genève

b) Couronne de chêne : Les Grottes, Genève.

Dans la seconde catégorie :

a) Couronnes de laurier : La Chaux-de-Fonds (Abeille), Yverdon, Le Sentier, Plainpalais, Carouge, Fleurier, **Fribourg (Freiburgia)**.

b) Couronnes de chêne : Serrières, Genève (Helvetia), Couvet, Orbe, Lutry (Espérance), Genève, Verrières, Locle (Grütli), La Chaux-de-Fonds (Grütli), Montreux.

Les sections qui ont remporté une couronne de laurier ont obtenu une médaille de vermeil, et un objet d'art ou un diplôme. Les couronnes de chêne étaient accompagnées d'une médaille de bronze et d'un diplôme.

Trois membres de la *Freiburgia* ont, en outre, obtenu de magnifiques récompenses dans les travaux individuels. Ce sont MM. Edouard Sterroz et Ernest Gubler, qui ont reçu chacun une médaille d'argent, et M. Boller, Otto, qui a gagné une médaille de bronze. Il a, de plus, été délivré au moniteur, M. G. Sterroz, une distinction honorifique, consistant en une médaille grand module en bronze. Le résultat est donc brillant ; il couronne dignement le travail, l'activité et les progrès de cette section.

Au moment de la distribution des récompenses, M le baron du Teil, se faisant l'interprète de la population, a prononcé des paroles chaleureuses et empreintes de la plus grande estime pour les sections suisses de gymnastique. MM. les ministres Cavaignac et Sarrien se sont également exprimés avec une extrême bienveillance.

Une fête à Charmey. — On écrit au *Journal de Genève* :

« La Société d'embellissement de Charmey (Gruyère) a procuré aux personnes en séjour dans cette localité une agréable surprise en organisant une soirée littéraire et musicale, avec le bienveillant concours d'amateurs distingués, de la Société des jeunes filles et de la Société de chant. Cette soirée, qui a eu lieu samedi soir dans la grande salle de l'hôtel du Sapin, a obtenu un entier succès. Chacun des participants a rivalisé de zèle et de dévouement et a droit, ainsi que les organisateurs de cette petite fête, à la reconnaissance des spectateurs, auxquels ils ont procuré quelques heures d'agréables distractions. Dimanche, la fête a été continuée et s'est terminée par un brillant feu d'artifice.

« Charmey, par sa position, ses environs charmants, est de plus en plus apprécié des personnes qui fréquentent ou parcourent la Gruyère, cette belle contrée si verdoyante. Les maîtres des divers hôtels consacrent tous leurs efforts à satisfaire leurs hôtes, et les habitants sont envers les étrangers de la plus parfaite urbanité. »

Conseil d'Etat *(Séances des 13 et 17 août 1898).* — Le Conseil prend les arrêtés suivants :

1° Arrêté fixant l'ouverture et la durée de la chasse aux différentes espèces de gibier dans le canton de Fribourg, ainsi que les limites des territoires à ban et des *réserves de chasse* ;

2° Arrêté fixant à 1,60 °/₀₀ sur les valeurs assurées le taux de la cotisation de l'assurance cantonale des bâtiments contre l'incendie, à percevoir en 1898, pour l'année 1897.

— Il autorise la commune de Charmey à transférer sa foire d'automne au lundi précédant la foire de la Saint-Denis, à Bulle.

— Il nomme :

a) Les RR. PP. Anselme Knipp, de Aix-la-Chapelle, et Cyrille Kuhn, de Ottobeuren (Bavière), professeurs au Collège Saint-Michel.

b) M. Oberson, Joseph, syndic à Vuisternens-devant-Romont, officier de l'état civil du 13e arrondissement de la Glâne (Vuisternens-devant-Romont).

Réception de la « Freiburgia ». — Notre vaillante Société de gymnastique, qui a obtenu un si beau succès à Mâcon, arrivera ce soir mercredi, à 6 ½ h. Les Sociétés de notre ville voudront bien se rencontrer à la gare avec leurs drapeaux pour recevoir nos gyms.

Navigation à vapeur. — Pendant la période du Tir fédéral de Neuchâtel, soit du 16 au 28 juillet, la Société de Navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat a fait une recette totale de 16,532 fr. 50. L'an dernier, pendant la même période, les recettes avaient été de 7,140 fr. 85. Ainsi le Tir fédéral a valu à la Société de Navigation un accroissement de recettes de 9,391 fr. 65 ; la différence aurait été bien plus grande encore, si la ligne Fribourg-Morat avait pu être livrée à l'exploitation.

Sauvetage. — Hier après-midi, un garçon de 11 ans, fils d'un nommé Diesbach, à la Neuveville, a glissé des rochers qui surplombent la Sarine en face de la Maigrauge, et est tombé dans le plus profond tournant de la rivière. Il a été sauvé par M. Æbischer, ouvrier chez M. Winkler, qui, au risque de se noyer lui-même, l'a arraché à une mort certaine.

Jubilé de l'empereur d'Autriche. — Une messe sera célébrée demain jeudi, à 9 heures, dans l'église Notre Dame, pour l'empereur François Joseph, à l'occasion du 50e anniversaire de son élévation au trône, le 18 août 1848. Sa Majesté est un des bienfaiteurs de l'église Notre Dame, à qui elle a donné un magnifique vitrail.

Militaire. — M. le Dr Pius Meyer, fils de M. le commandant de la gendarmerie, vient d'être nommé par le Conseil fédéral officier dans les troupes sanitaires.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

BAROMÈTRE

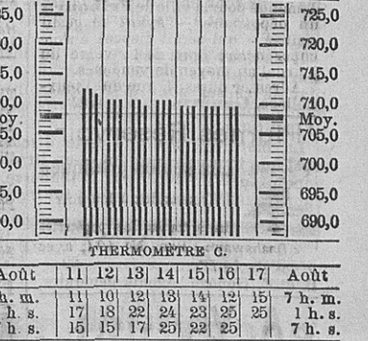

THERMOMÈTRE C.

Août	11	12	13	14	15	16	17	Août
7 h. m.	11	10	12	13	14	12	15	7 h. m.
1 h. s.	17	18	22	24	23	25	25	1 h. s.
7 h. s.	15	15	17	25	22	25		7 h. s.

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

†

Les familles Duding, à Riaz, et Tornare, à Charmey, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Auguste DUDING

ancien forestier-chef

assesseur de la Justice de Paix

leur très regretté époux, père, beau-père, frère et oncle, décédé le 16 août, muni de tous les secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu jeudi, 18 courant, à 9 heures du matin.

R. I. P.

Affections nerveuses et insomnies

sont guéries le plus promptement et le plus sûrement par
l'Elixir Neurotonique "BOYER"
Recommandé par les médecins !! Résultat certain ! 4 fr. la bout.
Seul véritable au dépôt général : **Pharmacie St-Léonard, Bâle.** 1360

A. C. Widemann
Ecole de commerce
Fondée en septembre 1876

Ecole spéciale de commerce avec cours de six mois
Instruction à fond dans toutes les branches commerciales et dans les langues modernes
on reçoit des élèves pendant toute l'année, mais spécialement en avril et octobre. Prospectus gratis et franco
Les meilleures références

BALE
13, Kohlenberg, 13

Schwarzenbourg
HOTEL DE L'OURS

VIENNOISE

Grande salle, restaurée à neuf, pour Sociétés. **Excellente cuisine. Truites de ruisseau à toute heure.** Vins de choix. Grand jardin ombragé, avec jeux de quilles.

BIÈRE DE LA BRASSERIE DU CARDINAL

Bonnes chambres. Bains avec douches dans l'hôtel. Service prompt et soigné.

Se recommande,
G. STEINHAUER, propriétaire.

GRANDES ET BELLES ÉCURIES

Chocolat Cacao
Müller & Bernhard, Coire
réuni ensemble
qualités excellentes et prix modiques

L. BESSON, au Criblet, FRIBOURG

Anthracites supérieurs. Charbon distillé spécial pour repassage (monopole) Coke lavé et criblé. Briquettes extra. Houille sans fumée. Houille de forge. Bois coupé et non coupé. Fagots. Prix très modérés. Service soigné *Téléphone*

Société de consommation des Bons Templiers
A FRIBOURG

Dans l'intention de fournir à nos membres et à l'honorable public de Fribourg et ses environs des *marchandises de première qualité au prix coûtant,* nous avons ouvert un

MAGASIN D'ÉPICERIE

Place de l'Hôtel-de-Ville, N° 144 (Maison d'Alt)

En garantissant des marchandises toujours fraîches et un service propre et soigné, se recommande
H2687F 1689 *LA COMMISSION DES VENTES.*

L'administration du journal
La Suisse
demande pour la ville de **Fribourg** un dépositaire — ayant magasin central — qui serait disposé à s'occuper *activement* de la vente du journal au moyen de vendeurs.
Adresser offres, 4, rue du Vieux-Collège, **Genève.** 1692

Plumes Réservoir

Les seules pratiques
Demandez à les voir
dans **toutes les papéteries**
« Dashaway », Pen, *N° 101,* avec bec d'or, *14 fr.* 29
B. et F. Genève agents généraux.

A VENDRE
une chienne d'arrêt, bonne race.
S'adresser à **Mme Stocker, Ferme Bertigny,** près Fribourg.

On demande un secrétaire-comptable possédant une belle écriture, sachant, si possible, aussi l'allemand. S'adresser à **Léon Girod,** à Fribourg. H2693F 1690

Dans toutes les bonnes papeteries, on trouve de

L'ENCRE-PÉLIKAN

de Günther Wagner en 4 sortes différentes pour tous genres d'ouvrages. 680
Echantillons sur demande.

FEMME DE CHAMBRE
est demandée dans un bon hôtel de Fribourg.
S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H2694F. 1695-1082

VINS naturels réels

Vin de table grec, rouge,	100 l.	26 50
Vin ital. du midi, rge, fort,	100 l.	29 50
Vin esp., rouge, p. coup.,	100 l.	33 —
Vin de table esp., blanc,	100 l.	31 —
Vin blanc du midi de l'Espagne, très fort,	100 l.	38 —
Vérit. Malaga médicinal,	16 l.	15 50
Fûts à vin, vides cont. env.	700 l.	18 —
Id. id. avec petite porte		23 —
Fûts en bois de chêne extra forts, conten.	700 l.	31 —

J. Winiger, Aux caves espag. **Boswyl**

A REMETTRE
près de la gare, une partie d'un bel appartement, comprenant 2 chambres, cuisine avec eau, cave, grenier et dép., *au prix de 250 fr. par an.*
S'adres. au bureau de **M. Maurer, Villa Richemont.** 1697

PROPRIÉTÉ NOUVEAU C. T. MARQUE DE LA RÉGIE

Chicorée TRAMPLER
Fabrique
Paul Heidlauff
Pratteln.

Ch. BROILLET
Médecin. Chirurgien. Dentiste.
ABSENT
du 15 au 30 août

A l'occasion des bénichons
VINS D'ESPAGNE
provenant directement de la propriété
GARANTIS NATURELS
40 cent. le litre
Rabais par quantité
La vente au détail se fait par 1 litre
Paul GARNIER
FRIBOURG
264, rue de Romont, (ruelle)

Docteur NICOD
CHATEL-SAINT-DENIS
Absent pour service militaire, du 15 août au 20 septembre. 1667-1065

Lard maigre, de 1re qualité

Bien fumé, sans borax,	10 k.	13 40
Jambon, bien fumé, tendre et maigre,	10 »	11 40
Jambon 1re qual. ext. sup.	10 »	12 20
Filet, sans graisse ni os	10 »	14 20
Lard, gras	10 »	10 90
Saindoux, garanti pur	10 »	11 40
Salami Milan, q. ext. sup.	1 »	3 30

J. WINIGER, Boswyl, et **WINIGER,** *au bon marché,* **Rapperswyl**

Alcool de Menthe Faul
Médailles & diplômes aux Expositions
Prix. 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. le fl.
Ce produit, d'exquise qualité, se recommande par son prix modéré qui le met à la portée de toutes les bourses ; en effet, les flacons d'Alcool de Menthe Faul de 1 fr. contiennent le 30 % environ de plus que les autres marques, qui se vendent 1 fr. 50 à 2 fr. Souverain contre les indigestions, maux de cœur, migraines, et pour l'hygiène de la bouche et des dents. Seul privilège de vente pour le canton de Fribourg : Pharmacie Chapuis, rue de la Préfecture, 194.

DRAINAGES AGRICOLES
Plans, Devis, Entreprises
Ch. SEIPPEL
(Le Vieux-Clos, p. Chêne-Bougeries, Genève)
Méd. d'argent, exp. nation. 1896
Téléphone 1698

A VENDRE
un bon **PIANO** usagé. S'adresser **Grand'Rue, 18.** 1537

HERNIES
M. le curé Beck, à Bergholz, Guebwiller, Hte Alsace, indique gratis le meilleur remède aux hernies. 1355

Nouveau **Longues-Vues** Perfectionné
avec étui, remplaçant les meilleures jumelles, commodes à porter en poche. Envoi contre remboursement. Qualité fine, à 4 fr. L. Winiger, Lucerne.

PIANOS *Location. — Echange Vente.* — **Accordage.** Magasin de musique et instrum. en tous genres
OTTO KIRCHHOFF
117, rue de Lausanne. **Fribourg.**

Voitures d'occasion
Landau, pannière à 4 places, très légère, petit-duc avec siège et capote mobile, phaéton, coupé 3/4, le tout en parfait état, prix très modérés. **Plattner,** 3, rue Dassier, **Genève.** 1691

A VENDRE

Dans le canton de Vaud
1. Une auberge bien bâtie, avec 22 poses de terre et un peu de forêt.
2. Un café-brasserie dans le centre d'une ville, position exceptionnelle.
3. Dans une ville très commerciale, à proximité de la gare, un grand café-restaurant.
4. Une jolie maison neuve, de 5 logements, pouvant se convertir en atelier ou établissement.
5. Un petit établissement, avec forte clientèle, 18,000 fr.

A Fribourg
1. Une bonne auberge, rapport assuré.
2. Un café-restaurant, très bien situé.
3. Un magnifique hôtel, complètement meublé.
4. Un établissement avec grand jardin, clientèle nombreuse.
5. Cafe-brasserie bien situé, affaire avantageuse.
6. Dans le centre de la ville, une maison de 6 logements, avec magasin.
7. Une maison neuve, 5 appartements, grange et écurie.
8. Une usine avec scierie et moulin, force motrice.
9. Une maison de rapport avec atelier de mécanicien complètement outillé.
10. Une maison neuve avec grange, écurie, ainsi que tout le train d'un charretier, chevaux, chars, etc.
11. Aux environs de la gare, plusieurs maisons neuves avec jardin et atelier. Facilité de paiement.

Dans le district de la Singine
1. Un joli domaine de 24 poses, dont 17 en prairies.
2. Un domaine de 70 à 80 poses, 10 poses en forêts.
3. Un domaine de 100 poses, dont 25 en forêts.
4. Non loin d'une gare, un domaine d'un bon rendement avec 5 poses en forêts.
5. Une excellente auberge, avec un peu de terre et verger.

Dans la Gruyère
1. Une bonne auberge avec jeu de quilles et 5 poses de terre de première classe.
2. Un domaine de 80 poses, quelques poses en forêts. Prix avantageux.
3. Un domaine de 16 poses bien situé.
4. Un domaine de 45 poses, position exceptionnelle.
5. Dans la ville de Bulle, une maison de rapport qui conviendrait pour y installer une industrie quelconque.

Dans la Broye
Un domaine de 16 poses avec une jolie parcelle de vigne. — 18,000 fr.

Dans la Sarine
1. Aux environs de Fribourg, une jolie propriété avec grand jardin et dépendances.
2. Un beau et grand domaine de 60 poses, très bien situé.
3. Une petite propriété avec un peu de terre et verger.
4. Un domaine de 40 poses, bien bâti.
5. Une jolie propriété avec scierie, vergers et 16 poses de terre.
6. Une maison neuve avec 2 logements, 1 mansarde, 1 fontaine couverte et 1 pose de terre avec bois.
7. Un beau domaine de 19 poses avec un magnifique verger, maison neuve, grange, écurie et grand jardin.
8. Un domaine de 40 poses, rapport assuré.

Dans le Lac
1. Une jolie propriété, avec verger, bonne habitation et 13 poses de terre.
2. Un domaine de 8 poses, bien situé, bâtiment en parfait état.

Pour tous les renseignements, s'adresser à l'**Agence immobilière fribourgeoise, L. DESCHENAUX & E. GENOUD, 256, rue de Romont, 256, Fribourg.**

La Direction du
Lœwenbräu
A BALE

avise tous ses clients du canton de Fribourg que M. E. Trechsel n'a plus aucune mission pour encaisser les notes de cette maison, son mandat lui ayant été retiré. M. Chassot, avocat, à Fribourg, est seul chargé de liquider tout ce qui concerne le dépôt de Fribourg ; tout paiement fait à M. Trechsel sera considéré comme nul et non avenu.

Bâle, 6 août 1898.

BASLER LŒWENBRAU.

FOIRE DES BOIS
22 AOUT
Cette foire a lieu invariablement le 4me lundi d'août.